

Réunion du 19 décembre 2024 au 20 décembre 2024

<b>Territoires, efficacité et simplicité</b>	<b>P4</b>
<b>Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants</b>	<b>S104</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code du sport,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 17 octobre 2024

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 3 170 000 € d'autorisation de programme et de 2 676 700 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme S104 - Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Cet élu ne prend pas part au vote : Stéphane GACHET

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs